



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET  
VILAINE

Date de la  
convocation :  
12/12/2024

Conseillers en  
exercices : 19

Conseillers présents :  
17

Conseillers votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ DE BAIS**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

**Etaient présents** : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Jean-Pierre BERTINET,  
Michel RENOU Adjoints,

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

Daniel DAYOT, Valérie GAUDION, Gérard CHESNAIS,  
François POIRIER, Fabien FOUCHER, Cécile KERNIVINEN,  
Christophe OGIER, Alexandra GOUSSET, Laurence LOISON,  
Jocelyne JEULAND Conseillers Municipaux

**Absent excusé** :

**Absents excusés ayant donné Pouvoir** :

Aurélien SOUILLARD donne pouvoir à Cécile KERNIVINEN  
Marie-Noelle RENAULT donne pouvoir à Christophe OGIER

**Secrétaire de séance** : Franck LERAY

**Délibération 2024.12.002**

**Finances : Tarifs communaux 2025**

M. Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

**Article 1 : salle de sport**

	<b>Location</b>	
<i>Inscription à l'année - tennis et badminton loisir</i>		
Habitants de la commune		<b>39 €</b>
Habitants hors commune		<b>78 €</b>
<i>Utilisation ponctuelle - tennis et badminton loisir</i>		
Habitants de la commune		<b>3 €</b>
Habitants hors commune		<b>4 €</b>
<i>Location exceptionnelle (hors manifestation sportive) (*)</i>		<b>197 €</b>
<i>Cautions</i>		
Cautions pour la salle		<b>129 €</b>
Cautions pour la clé		<b>129 €</b>
<b>(*) : intègre la mise en place et le rangement de la protection du sol de la salle (moquette)</b>		



## TARIFS SALLE CLUB ET BEAU SOLEIL 2025

	Formules de location	Associations de la commune à but non lucratif(1)	Particuliers de la commune	Associations, Particuliers, Entreprises extérieures à la commune
<b>SALLE CLUB</b>				
	Réunion	Gratuit	50 €	114 €
	Journée ou Soirée	Gratuit	150 €	233 €
	Week-end	Gratuit	200 €	290 €
	Caution	207 €	207 €	207 €
<b>SALLE BEAU SOLEIL</b>				
	Réunion	Gratuit	50 €	57 €
	Caution		104 €	104 €
<b>OPTIONS</b>				
	Vaisselle (2)		50 €	
	Demande Chauffage		25 €	
	Ménage non réalisé		50 €	
<b>Mise à disposition gratuite</b>				
CCAS				
Vin d'honneur décès				
Vitré Communauté- Réunion				
Syndicats intercommunaux dans la commune est membre				
Manifestation à but humanitaire				
(2) 1 set de couvert contient 2 assiettes, les couverts, 2 verres, 1 tasse à café				
4 boîtes de 50 couverts disponibles				
Remboursement des pièces cassées ou manquantes : voir les tarifs dans le contrat				
			<b>Détails des horaires</b>	
			Réunion	5 heures maximum consécutives
			Journée*	7 h à 19 h
			Soirée*	14 h à 2 h
			Week-end	Samedi 8h à dimanche 18 h
			<b>Objet de la location</b>	
			Réunion	Conférence, Assemblée Générale, Séminaire
			Journée - Soirée	Cocktail, Repas
			Week-end	
			* au-delà prorata en fonction des heures d'occupation (par exemple 8h à 2 h soit 6 heures de plus soit un coût supplémentaire pour le particulier de 75 €)	

### Tarifs annexes

#### Ménage

Si la salle n'est pas nettoyée correctement, un supplément de **50 €** sera demandé.

#### Participation chauffage

Une participation « chauffage » de **25€** est demandée pour toutes les locations payantes.

Elle sera systématiquement

à régler dans la période du 1er octobre au 31 mars. En dehors de cette période elle sera appliquée en fonction des conditions climatiques.

#### Location de vaisselle

Pour la salle **Club** il est possible de louer une boîte de **50** sets de couvert. Un set de couvert contient 2 assiettes, les couverts,

2 verres et 1 tasse à café. La vaisselle de service est comprise dans la location. Le tarif de location est de **55€**

et le montant de la caution est de **50€** (pour le remboursement des pièces cassées ou manquantes,

voir les tarifs dans le contrat

de location associé).

## TARIFS INTERMEDE 2025

LOUVIGNÉ DE BAIS	TARIFS INTERMEDE 2025				Associations, Particuliers, Entreprises extérieures à la commune
	Formules de location	Associations de la commune à but non lucratif(1)	Particuliers de la commune	Entreprises de la commune	
<b>SALLE INTERMEDE</b>					
	Réunion	0	208 €	239 €	384 €
	Journée ou Soirée	274 €	415 €	477 €	768 €
	Week-end	438 €	664 €	764 €	1 228 €
<b>SALLE SALTIMBANQUE</b>					
	Réunion	0	137 €	157 €	253 €
	Journée ou Soirée	181 €	274 €	315 €	507 €
	Week-end	289 €	438 €	504 €	811 €
<b>SALLE ARPEGE</b>					
	Réunion	Gratuit	100 €	150 €	200 €
<b>OPTIONS</b>					
	Cuisine	25 €	50 €	75 €	100 €
	Vaisselle (2)		50 €		65 €
	Gradins (mise en place et rangement)	55 €		55 €	150 €
	Régie fixe (son, éclairage, vidéo)			55 €	105 €
	Régie mobile (son, éclairage, vidéo)	25 €		135 €	160 €
	Ménage non réalisé			100 €	
<b>CAUTION</b>					
	Salle	500 €		1 000 €	
	Sono			750 €	
	Clés/Badges			50 €/par clé ou badge	
	Vaisselle			100 €	
<b>Mise à disposition gratuite des salles uniquement</b>				<b>Détails des horaires</b>	
(1) Associations de la commune : 2 manifestations par an Semaine hors vacances scolaires (associations pour leurs activités ou répétitions) CCAS Vin d'honneur décès Vitré Communauté- Réunion  Syndicats intercommunaux dont la commune est membre  Manifestation à but humanitaire (1) Excepté Club Amitiés Loisirs : 4 jours semaine par an Com'êtes : 6 manifestations par an Spectacle Fin d'année - Les écoles		(2) 1 set de couvert contient 2 assiettes, les couverts, 2 verres, 1 tasse à café 4 boîtes de 50 couverts disponibles Remboursement des pièces cassées ou manquantes : voir les tarifs dans le contrat		Réunion - 5 heures maximum consécutives Journée* 7 h à 19 h Soirée* 14 h à 2 h Week-end (2 jours) Samedi 8h à dimanche 18 h	
				<b>Objet de la location</b>	
				Réunion Conférence, Assemblée Générale, Séminaire, Répétition Journée - Soirée Cocktail, Repas dans la salle, Loto et autres Week-end Manifestation culturelle et autres	
				* au-delà prorata en fonction des heures d'occupation (par exemple 8h à 2 h soit 6 heures de plus soit un coût supplémentaires pour le particulier de 207,50 €)	

## Article 4 : Tarifs photocopies

Particuliers	A4 recto	0,25 €
	A4 R/V	0,50 €
	A3 recto	0,33 €
	A3 R/V	0,65 €
Associations (Au-delà du quota attribué)	A4 recto	0,10 €
	A4 R/V	0,20 €
	A3 recto	0,15 €
	A4 R/V	0,30 €

**Article 5 : Cimetière**

Cimetière					
	Durée	Prix actuel	Prix + 3,26%	Proposition	Taux
Concession	15 ans	30,00 €	30,98 €	<b>31,00 €</b>	3,3%
	30 ans	60,00 €	61,95 €	<b>62,00 €</b>	3,3%
	50 ans	101,00 €	104,29 €	<b>104,00 €</b>	3,0%
Cavurne	Achat	199,00 €	205,48 €	<b>205,00 €</b>	3,0%
	15 ans	67,00 €	69,18 €	<b>69,00 €</b>	3,0%
	30 ans	133,00 €	137,33 €	<b>137,00 €</b>	3,0%

- Plaque d'identification pour l'espace de dispersion des cendres : 25€/ plaque (modèle granit 120x80, police bâton, couleur dorée)

**Article 6 : droit de place**

Droit de place	
Commerces ambulants (branchement électrique compris)	135€/ an

**Article 7 : Tarif agent**

Tarif location salle club 1 fois par an (journée) : 50€

**Article 8 : Camp et nuitée**

Camp et nuitée	
	Proposition
Camp	<b>130,00 €</b>
Camp + Covoiturage	<b>120,00 €</b>
Nuitée	<b>10,00 €</b>

**Article 9 : prêt barnum aux associations**

Tarif 25€ (que ce soit pour 1,2 ou 3 barnums)

**Il est donc proposé au conseil municipal :**

- ❖ D'approuver les nouveaux tarifs communaux pour l'année 2025
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**  
**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**  
Pour : 19 Contre : 0 Abstention :



Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Thierry PIGEON

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Thierry Pigeon", is written over the printed name of the Mayor.